

DELIBERATION CFVU-051-2021

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 17 juin 2021 ;

Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 25 juin 2021,

Objet de la délibération : Modification des modalités de contrôle de connaissances – Faculté de santé – Département de médecine

La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 05 juillet 2021 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Les modifications des modalités de contrôle de connaissances :

- **Pour le DIU Santé au Travail Qualification Infirmier**
- **Pour les 2^{ème} et 3^{ème} années de médecine DFGSM**
- **Pour le DIU Ventilation Artificielle : de la physiologie à la pratique**
- **Pour le Master 1 mention Biologie – Santé (Médecine – Maïeutique – Sciences)**

sont approuvées

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

Christian ROBLEDO
*Président de l'Université
d'Angers*

Signé le 12 juillet 2021

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 13 juillet 2021

Fiche de modification des maquettes de formation

- § **UFR : Sant ** **Avis favorable du Conseil d'UFR du : 18 mars 2021**
§ **Passage   la CFVU du : 12 avril 2021**
§ **Rentr e universitaire : 2020-2021**

Formation concern�e : DIU Sant� au Travail Qualification Infirmier	
Nature de la modification (merci de cocher la case) :	
<u>Structure :</u>	
Cr�ation ou modification ou d�placement d'UE / EC	<input type="checkbox"/>
Changement d'ECTS	<input type="checkbox"/>
Mise en place ou retrait de parcours	<input type="checkbox"/>
<u>Modalit�s de contr�le des connaissances :</u>	
Modification des conditions de validation	<input type="checkbox"/>
Modification de coefficient(s)	<input type="checkbox"/>
Modification d'�preuve(s) (nature, dur�e...)	<input checked="" type="checkbox"/>
<u>Charges d'enseignement :</u>	
Modification du volume horaire	<input type="checkbox"/>
Mutualisation ou d�mutualisation	<input type="checkbox"/>
Incidence financi�re <i>(joindre un argumentaire)</i>	<input type="checkbox"/>
§ Avis et remarques �ventuelles de la CFVU :	
D�tail de la modification � compl�ter au verso :	

Détail de la modification :

Joindre les 2 maquettes

Intitulé des éléments	2019/2020 (Cf : maquette validée en juin 2018 par les instances)	2020/2021
Période d'ouverture de la formation	Année universitaire	Année civile En raison de la situation sanitaire COVID et du report à l'automne 2020 pour terminer la session 2019/2020, il a été décidé d'ouvrir ce DIU en année civile à partir de 2021. Il sera étudié un retour en année universitaire pas avant la rentrée 2022/2023. A noter que cela impliquera automatiquement un chevauchement de 2 promos pour revenir à cette organisation. Ce qui est compliqué pour les équipes pédagogiques inter-régions.
Nombre de stagiaires par ville maximum	20	25
Soutenance orale des Travaux d'application	Pas de soutenance	Présentation orale des travaux d'application en contrôle terminal. Coef 1n noté sur 20. Avoir au minimum 10 sur 20 à cette épreuve

Nature de l'épreuve et module(s) concerné(s)	Coef	Critères d'évaluation (Oral, Ecrit, rapport,...)	Modalités de validation (Contrôle continu CC Contrôle terminal CT)
3 Travaux d'application (TA1, TA2 et TA3)	1	20 pages maximum pour chaque TA (pour chacun validé ou non validé)	CC
Examen écrit organisé dans chaque ville	1	Noté sur 20	CT
Soutenance orale des 3 TA	1	Noté sur 20	CT

Modalités de contrôle de connaissances DFGSM 2 et 3

2021/2022

Exigences pédagogiques dictées par la R2C

- note minimale à l'EDN

- il faut avoir de bonnes connaissances pour être performants aux ECOS

Bases cliniques en 2^e et 3^e années importantes

Au sein d'un bloc, spécialités différentes ne pouvant pas se compenser

Deuxième année DFGSM2

Avant 2A : Stage IDE

1^{er} bloc

Bio cell, bioch, bio mol, bioinfo
Epidémio
Génétique médicale
Immuno gale
Informatique
Pharmaco

2^e bloc

Bio appliquée + biophysique
Hémato bio
Immuno clinique
Bases imagerie
Ana path
AIH 1

Semaine sémio générale

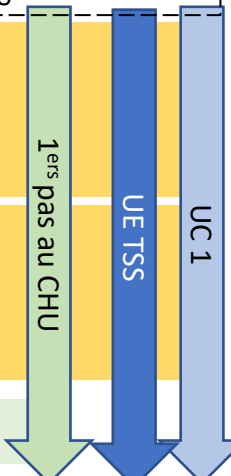
3^e bloc

Néphrologie
TP anatomie
SHS

4^e bloc

Cardio 1
Pneumologie
AIH 2

Certif voltaire



4 blocs d'enseignement au cours du DFGSM2 : bloc 1, 2, 3 et 4
Un bloc d'enseignement dure 10 semaines et contient de 3 à 6 UE

Un examen facultaire est réalisé **toutes les 10 semaines**, portant sur l'enseignement réalisé dans un bloc au cours de ces 10 semaines

Les épreuves se déroulent sur **SIDES** (sauf épreuve rédactionnelle de SHS)

Les UE des blocs 1 et 2 ont un coefficient 1 ou 0,5

Pour les blocs 3 et 4, les items sont pondérés selon leur hiérarchisation rang A, rang B

- pondération items de rang A : 1 / 0

- pondération Items de rang B : 1 / 0,5 / 0,2 / 0

(QI de rang A ou de rang B, pas de mélange d'items A et B dans une QI)

Pas de nombre imposé de QCM A et B dans DP ni dans les QI)

Deuxième année DFGSM2

Modalités de contrôle des connaissances bloc 1 (6UE), 6 notes prises en compte pour valider le bloc

UE	Nb H CM	Nb H TP-ED/à distance	Éléments d'épreuve de l'évaluation
Biochimie, biologie moléculaire, bioinformatique, biologie cellulaire (4B) Pr P Reynier	19,5	7,5/3	SQI : 40 Q au maximum Format SIDES sur tablette Épreuve de 1 heure Note/20. Coefficient 1 TP/ED sont obligatoires
Épidémiologie Pr P Saulnier/Dr J Riou	4	4/0	SQI : 20 Q au maximum Format SIDES sur tablette Épreuve de 1 heure Note/20. Coefficient 0.5 TP/ED sont obligatoires
Génétique médicale Pr D Bonneau	0	6/ 13,5	SQI : 40 Q au maximum Format SIDES sur tablette Épreuve de 1 heure Note/20. Coefficient 1 TP/ED sont obligatoires
Pharmaco générale Pr M Briet	0	3/10	SQI : 45 Q au maximum Format SIDES sur tablette Épreuve de 45 minutes Note/20. Coefficient 1 TP/ED sont obligatoires
Immunologie fondamentale Pr P Jeannin	10	2	SQI : 25 Q au maximum Format SIDES sur tablette Épreuve de 30 minutes Note/20. Coefficient 1 TP/ED sont obligatoires
Informatique M M Barberousse	0	8/8	Travaux d'apprentissage et travaux plus complexes avec correction par les pairs et un exercice pratique en présentiel. Note/20. Coefficient 0.5 TP/ED sont obligatoires

Deuxième année DFGSM2

Modalités de contrôle des connaissances bloc 2 (5 + 2 UE à part), 5 notes prises en compte pour valider le bloc

UE	Nb H CM	Nb H TP-ED/à distance	Éléments d'épreuve de l'évaluation	
Hématologie	20	0/0	SQI : 40 Q au maximum Format SIDES sur tablette _ Épreuve de 1 heure Note/20. Coefficient 1	
Biologie appliquée Biophysique (2B)	4	12/2	SQI : 30 Q au maximum Format SIDES sur tablette _ Épreuve de 30 minutes Note/20. Coefficient 1	TP/ED sont obligatoires
Immuno clinique	6h30	0	SQI : 25 Q au maximum Format SIDES sur tablette _ Épreuve de 30 minutes Note/20. Coefficient 1	
Bases de l'imagerie	5+2		SQI : 30 Q au maximum Format SIDES sur tablette _ Épreuve de 45 minutes Note/20. Coefficient 1	
Anapath générale	8		SQI : 20 Q au maximum Format SIDES sur tablette _ Épreuve de 30 minutes Note/20. Coefficient 1	TP/ED sont obligatoires
AIH 1	0	15/8	SQI : 30 Q au maximum Format SIDES sur tablette Épreuve de 45 minutes Note/20. Coefficient 1	Ne rentre pas dans la validation du bloc Est validé indépendamment dans 1 UE à part (fin du bloc 4) TP/ED sont obligatoires
Anglais	0	7.5/7.5	Examen écrit (QCM + compréhension orale) Durée : 45 minutes. Note sur 30 points + Contrôle continu (exposé oral) noté sur 10 points U.E. validée par une note au moins égale à 10/20. Si échec, U.E. à valider en 3 ^{ème} année	Ne rentre pas dans la validation du bloc Est validé indépendamment (nécessaire pour l'admission en 4 ^{ème} année)

Deuxième année DFGSM2

Modalités de contrôle des connaissances bloc 3 (3UE)

UE	Nb H CM	Nb H TP-ED/à distance	Éléments d'épreuve de l'évaluation
Néphrologie <ul style="list-style-type: none"> • Histologie/anapath • Physiologie • Sémiologie • Pathologie/thérapeutique 	4+1 6 6(néphro)+2(uro) 12	2 3/0 0 0	SQI : 5 Q au maximum SQI : 10 Q au maximum SQI : 15 Q au maximum 1 DP + 1 miniDP + SQI 6 Q + 1 QRM-CR + 1 KFP Format SIDES sur tablette - Épreuve de 1h30 - Coefficient 1 au total 3 notes : 1 DP (20 pts) + 1 mDP (10 pts) + SQI (1 pt/QI) + 1 KFP (1pt/Q) + 1 QRM-CR (1pt/Q) Le total des notes de SQI + KFP + QRM-CR est rapporté sur 20 TP/ED sont obligatoires
Anatomie TP	0 0 0	0/12 0/24 24	SQI : 75 Q au maximum Format SIDES sur tablette - Épreuve de 1h30 - Coefficient 1 au total 1 note / 20 TP obligatoires
SHS	12	0	Examen rédactionnel (20 points) sur copie papier de 4h Coefficient 0,5 au total 1 note /20

1 DP contient 12 à 15 Q, 1 mini-DP contient 6 à 7 Q

Les notes des SQI, de QRM-CR et de KFP d'une UE sont groupées pour obtenir une note totale de QI par UE, 1DP=1 note, 1 mini-DP=1note

1KFP = 2 Questions soit 2 pts, 1QCM-CR = 2 Questions soit 2 pts. Pas de TCS en 2e année

Deuxième année DFGSM2

Modalités de contrôle des connaissances bloc 4 (3UE)

UE	Nb H CM	Nb H TP-ED/à distance	Éléments d'épreuve de l'évaluation
Pneumologie <ul style="list-style-type: none"> • Histologie/anapath • Physiologie • Sémiologie • Pathologie/thérapeutique 	3+1 0 0 25	0/2 7.5/0 2/0 0	SQI : 5 Q au maximum SQI : 10 Q au maximum SQI : 15 Q au maximum 1 DP + 1 miniDP + SQI 6 Q + 1 QRM-CR + 1 KFP Format SIDES sur tablette - Épreuve de 1h30 - Coefficient 1 au total 3 notes : 1 DP (20 pts) + 1 mDP (10 pts) + SQI (1 pt/QI) + 1 KFP (1pt/Q) + 1 QRM-CR (1pt/Q) Le total des notes de SQI + KFP + QRM-CR est rapporté sur 20 TP/ED sont obligatoires
Cardiologie 1 <ul style="list-style-type: none"> • Histologie/anapath • Physiologie • Sémiologie • Pathologie/thérapeutique 	1+1 0 0 15	7.5/0 2/0 0	SQI : 5 Q au maximum SQI : 10 Q au maximum SQI : 15 Q au maximum 1 DP + 1 miniDP + SQI 6 Q + 1 QRM-CR + 1 KFP Format SIDES sur tablette - Épreuve de 1h30 - Coefficient 1 au total 3 notes : 1 DP (20 pts) + 1 mDP (10 pts) + SQI (1 pt/QI) + 1 KFP (1pt/Q) + 1 QRM-CR (1pt/Q) Le total des notes de SQI + KFP + QRM-CR est rapporté sur 20 TP/ED sont obligatoires
AIH 2	0	8/6	SQI : 30 Q au maximum Format SIDES sur tablette - Épreuve de 45 minutes – coefficient 1 au total 1 note /20 TP/ED sont obligatoires

1 DP contient 12 à 15 Q, 1 mini-DP contient 6 à 7 Q

Les notes des SQI, de QRM-CR et de KFP d'une UE sont groupées pour obtenir une note totale de QI par UE, 1DP=1 note, 1 mini-DP=1note

1KFP = 2 Questions soit 2 pts, 1QCM-CR = 2 Questions soit 2 pts. Pas de TCS en 2e année

Deuxième année DFGSM2

Validation

- pour le bloc 1 : moyenne du bloc $\geq 10/20$ et aucune moyenne d'UE $< 6/20$
- pour le bloc 2 : moyenne du bloc $\geq 10/20$ et aucune moyenne d'UE $< 6/20$
La note d'AIH1 ne compte pas dans la validation du bloc 2 elle comptera pour la validation de l'UE AIH au bloc 4
- pour le bloc 3 : moyenne au bloc $\geq 10/20$ avec moyenne UE néphrologie $\geq 10/20$ et moyenne d'anatomie $\geq 10/20$ et moyenne SHS $\geq 6/20$
- pour le bloc 4 : moyenne au bloc $\geq 10/20$ avec moyenne UE cardiologie 1 $\geq 10/20$ et moyenne de pneumologie $\geq 10/20$ et moyenne AIH 1+2 $\geq 10/20$

Validation nécessaire de blocs du DFGSM2 pour passer en DFGSM3

Deuxième année DFGSM2

En 2^{ème} session, l'étudiant

- est convoqué au(x) seul(s) bloc(s) non validé(s)
- ne repasse pas l'ensemble du bloc invalidé mais au sein des blocs non validés l'/les UE dont la moyenne est $< 10/20$

L'étudiant redouble

S'il n'a pas la moyenne à au moins l'un des blocs et/ou si la moyenne de l'UE cardio, pneumo, néphro, anatomie et/ou AIH est $< 10/20$ ou si la note de SHS est $< 6/20$

En cas de redoublement

- L'étudiant repasse tous les blocs, pas de conservation des blocs et UE validés au cours de l'année redoublée
- Conservation des TP d'anatomie, TP TSS et UC1

Deuxième année DFGSM2

CAS PARTICULIERS

ED/TP

- Validés par la présence (UC1, UE TSS + cf notifications dans blocs)
- Validation obligatoire pour la validation de l'année (sauf motif impérieux justifiés dans la limite de 20% des séances)

Certification Voltaire

- Validation obligatoire pour la validation de l'année

Enseignement d'anglais

- UE temporellement positionnée dans le bloc 2, mais avec une validation indépendante ne rentrant pas dans la note finale du bloc 2
- En cas de non-validation, dette en DFGSM3

Pour l'enseignement d'AIH

En cas d'échec à l'UE AIH, l'examen de rattrapage portera sur l'ensemble du programme des modules d'AIH 1 et 2

Deuxième année DFGSM2

L'étudiant passe en année supérieure DFGSM3

- s'il a validé en première ou deuxième session les 4 blocs d'enseignement
- s'il a validé par la présence l'ensemble des TP/ED obligatoires
- s'il a validé la certification Voltaire
- s'il a validé le stage d'initiation aux soins

Troisième année DFGSM3

5^e bloc
Cardio 2
Neuro 1
biostats

6^e bloc
Neuro 2
Dermato

7^e bloc
HGE
Chirurgie viscérale
Gériatrie

8^e bloc
Endocrinologie /Diabétologie
Hormono/reproduction
Nutrition
SHS

UE TSS

4 blocs d'enseignement au cours du DFGSM2 : bloc 5, 6, 7 et 8
Un bloc d'enseignement dure 10 semaines et contient 2 à 3 UE

Un examen facultaire est réalisé **toutes les 10 semaines**, portant sur l'enseignement réalisé dans un bloc au cours de ces 10 semaines

Les épreuves se déroulent sur **SIDES** (à l'exception de SHS sur papier)

Les items sont pondérés selon leur hiérarchisation rang A, rang B

- pondération items de rang A : 1 / 0
- pondération Items de rang B : 1 / 0,5 / 0,2 / 0

(QCMs de rang A ou de rang B, pas de mélange d'items A et B dans un QCM isolé
Pas de nombre imposé de QCM A et B dans DP ni dans les QI)

Troisième année DFGSM3

Modalités de contrôle des connaissances bloc 5 (3 UE)

UE	Nb H CM	Nb H TP-ED/à distance	Éléments d'épreuve de l'évaluation
Neurologie 1 <ul style="list-style-type: none"> • Anatomie • Histologie/anapath • Physiologie • Sémiologie • Pathologie/thérapeutique 	<p>10</p> <p>12</p> <p>11</p> <p>15</p>		<p>SQL à 10 Q au maximum</p> <p>SQL à 5 Q au maximum</p> <p>SQL à 10 Q au maximum</p> <p>SQL à 15 Q au maximum</p> <p>1 DP + 1 SQL à 8Q + 1 TCS + 1 KFP + 1 QCM-CR</p> <p>Format SIDES sur tablette - Épreuve de 1h30 - Coefficient 1</p> <p>au total 2 notes 1 DP (20 pts) + SQL (1 pt/QI) + 1 TCS (1 pt/Q) + 1 KFP (1 pt/Q) + 1 QCM-CR (1 pt/Q)</p> <p>Le total des notes de SQL + TCS + KFP + QRM-CR est rapporté sur 20</p>
Cardio 2	15		<p>1 DP + 1 miniDP + 1 SQL à 5 Q + 1 TCS + 1 KFP + 1 QCM-CR</p> <p>Format SIDES sur tablette - Épreuve de 1h15 - Coefficient 1</p> <p>au total 3 notes : 1 DP (20 pts) + 1 mDP (10 pts) + SQL (1 pt/Q) + 1 TCS (1 pt/Q) + 1 KFP (1 pt/Q) + 1QCM-CR (1 pt/Q)</p> <p>Le total des notes de SQL + TCS + KFP + QRM-CR est rapporté sur 10</p>
Biostatistiques	8h		<p>SQL : 15 Q au maximum</p> <p>Épreuve de 1 heure- Coefficient 0,5</p> <p>au total 1 note / 10</p>

TP/ED sont obligatoires

1 DP contient 12 à 15 Q, 1 mini-DP contient 6 à 7 Q

Les notes des SQL, de QRM-CR et de KFP d'une UE sont groupées pour obtenir une note totale de QI par UE, 1DP=1 note, 1 mini-DP=1note

1KFP = 2 Questions soit 2 pts, 1QCM-CR = 2 Questions soit 2 pts, 1TCS = 1 Question soit 1 pts en 3e année

Troisième année DFGSM3

Modalités de contrôle des connaissances bloc 6 (2UE)

UE	Nb H CM	Nb H TP-ED/à distance	Éléments d'épreuve de l'évaluation
Neurologie 2	15		<p>2DP + 1 SQI à 5 Q + 1 TCS + 1 KFP + 1 QCM-CR</p> <p>Format SIDES sur tablette - Épreuve de 1h15 - Coefficient 1</p> <p>au total 3 notes : 2 DP (2X20 pts) + SQI (1 pt/Q) + 1 TCS (1 pt/Q) + 1 KFP (1 pt/Q) + 1 QCM-CR (1 pt/Q)</p> <p>Le total des notes de SQI + TCS +KFP + QRM-CR est rapporté sur 10</p> <p>TP/ED sont obligatoires</p>
Dermato <ul style="list-style-type: none"> • Sémiologie • Pathologie/thérapeutique 	15h 15h	2h	<p>SQI à 10 Q au maximum</p> <p>2DP + 1 SQI à 5 Q + 1 TCS + 1 KFP + 1 QCM-CR</p> <p>Format SIDES sur tablette - Épreuve de 1h30 - Coefficient 1</p> <p>au total 3 notes : 2 DP (2X20 pts) + SQI (1 pt/Q) + 1 TCS (1 pt/Q) + 1 KFP (1 pt/Q) + 1QCM-CR (1 pt/Q)</p> <p>Le total des notes de SQI + TCS +KFP + QRM-CR est rapporté sur 20</p> <p>TP/ED sont obligatoires</p>
TP			

1 DP contient 12 à 15 Q, 1 mini-DP contient 6 à 7 Q

Les notes des SQI, de QRM-CR et de KFP d'une UE sont groupées pour obtenir une note totale de QI par UE, 1DP=1 note, 1 mini-DP=1note

1KFP = 2 Questions soit 2 pts, 1QCM-CR = 2 Questions soit 2 pts, 1TCS = 1 Question soit 1 pts en 3e année

Troisième année DFGSM3

Modalités de contrôle des connaissances bloc 7 (3UE)

UE	Nb H CM	Nb H TP-ED/à distance	Éléments d'épreuve de l'évaluation
HGE <ul style="list-style-type: none"> Anatomie Histologie/anapath Physiologie Sémiologie Pathologie/thérapeutique 	8 4/2 4 10 20	2	SQI à 10 Q au maximum SQI à 5 Q au maximum SQI à 10 Q au maximum SQI à 15 Q au maximum 2DP + 1 SQI à 5 Q + 1 TCS + 1 KFP + 1 QCM-CR Format SIDES sur tablette - Épreuve de 2h Coefficient 1 au total 3 notes : 2 DP (2x20 pts) + SQI (1 pt/Q) + 1 TCS (1 pt/Q) + 1 KFP (1 pt/Q) + 1QCM-CR (1 pt/Q) Le total des notes de SQI + TCS +KFP + QRM-CR est rapporté sur 20
Chirurgie viscérale	8		1DP + 1 SQI à 5 Q + 1 TCS + 1 KFP + 1 QCM-CR Format SIDES sur tablette - Épreuve de 45 min - Coefficient 1 au total 2 notes : 1 DP (20 pts) + SQI (1 pt/Q) + 1 TCS (1 pt/Q) + 1 KFP (1 pt/Q) + 1QCM-CR (1 pt/Q) Le total des notes de SQI + TCS +KFP + QRM-CR est rapporté sur 10
Gériatrie	8		1DP + SQI à 5 Q + 1 TCS + 1 KFP + 1 QCM-CR Format SIDES sur tablette - Épreuve de 45 min - Coefficient 1 au total 2 notes : 1 DP (20 pts) + SQI (1 pt/Q) + 1 TCS (1 pt/Q) + 1 KFP (1 pt/Q) + 1QCM-CR (1 pt/Q) Le total des notes de SQI + TCS +KFP + QRM-CR est rapporté sur 10

TP/ED sont obligatoires

1 DP contient 12 à 15 Q, 1 mini-DP contient 6 à 7 Q

Les notes des SQI, de QRM-CR et de KFP d'une UE sont groupées pour obtenir une note totale de QI par UE, 1DP=1 note, 1 mini-DP=1note

1KFP = 2 Questions soit 2 pts, 1QCM-CR = 2 Questions soit 2 pts, 1TCS = 1 Question soit 1 pts en 3e année

Troisième année DFGSM3

Modalités de contrôle des connaissances bloc 8 (3UE)

UE	Nb H CM	Nb H TP-ED/à distance	Éléments d'épreuve de l'évaluation
Hormono/reproduction	40		SQI à 40 Q au maximum
Endocrino/diabéto			2DP + SQI à 5 Q + 1 TCS + 1 KFP + 1 QCM-CR Format SIDES sur tablette – Épreuve de 2h - Coefficient 1 au total 3 notes : 2 DP (2X20 pts) + SQI (1 pt/Q) + 1 TCS (1 pt/Q) + 1 KFP (1 pt/Q) + 1QCM-CR (1 pt/Q) Le total des notes de SQI + TCS +KFP + QRM-CR est rapporté sur 20
Nutrition	9		1DP + SQI 10 QCM au maximum Format SIDES sur tablette - Épreuve de 45 minutes - Coefficient 1 au total 2 notes : 1 DP = 20 pts 10 QI = 10 pts
SHS	12	0	Examen rédactionnel sur copie papier de 4h Coefficient 0,5 au total 1 note /20

1 DP contient 12 à 15 Q, 1 mini-DP contient 6 à 7 Q

Les notes des SQI, de QRM-CR et de KFP d'une UE sont groupées pour obtenir une note totale de QI par UE, 1DP=1 note, 1 mini-DP=1note

1KFP = 2 Questions soit 2 pts, 1QCM-CR = 2 Questions soit 2 pts, 1TCS = 1 Question soit 1 pts en 3e année

Troisième année DFGSM3

Validation

- pour le bloc 5 : moyenne au bloc $\geq 10/20$ avec moyenne UE neurologie 1 $\geq 10/20$ et moyenne UE cardiologie 2 $\geq 10/20$ et biostats $\geq 6/20$
- pour le bloc 6 : moyenne au bloc $\geq 10/20$ avec moyenne UE neurologie 2 $\geq 10/20$ et moyenne UE dermatologie $\geq 10/20$
- pour le bloc 7 : moyenne au bloc $\geq 10/20$ avec moyenne UE HGE $\geq 10/20$ et moyenne UE chir viscérale $\geq 10/20$ et moyenne UE gériatrie $\geq 10/20$
- pour le bloc 8 : moyenne au bloc $\geq 10/20$ avec moyenne à l'ensemble UE endocrinologie/nutrition $\geq 10/20$ et moyenne SHS $\geq 6/20$

Validation nécessaire des 4 blocs du DFGSM3 pour passer en année supérieure

Troisième année DFGSM3

En 2^{ème} session, l'étudiant

- est convoqué au(x) seul(s) bloc(s) non validé(s)
- ne repasse pas l'ensemble du bloc invalidé mais au sein des blocs non validés l'/les UE < 10/20

L'étudiant redouble

S'il n'a pas la moyenne à au moins l'un des blocs et/ou si la moyenne de l'UE cardio2, neuro, HGE, dermato, chir viscérale, gériatrie, endocrinologie/nutrition est < 10/20 ou si la note de SHS ou de biostats est < 6/20

En cas de redoublement

- conservation des blocs validés, l'étudiant ne repasse que les blocs non validés (pas de conservation des UE validées au sein du bloc repassé)
- Conservation des TP validés
- L'étudiant doit valider les 4 blocs

Troisième année DFGSM3

CAS PARTICULIERS

ED/TP UE TSS

- Validés par la présence (PL, neurologie, biopsie cutanée, digestif, apprentissage des bases de la chirurgie)
- Validation obligatoire pour la validation de l'année (sauf motif impérieux justifiés dans la limite de 20% des séances)

Pour l'enseignement de neurologie

Les 2 modules sont indépendants, pas de compensation des notes entre les 2 modules

En cas d'échec à l'un des 2 modules ou aux 2 modules, l'examen de rattrapage portera sur l'ensemble du programme de neurologie

Troisième année DFGSM3

L'étudiant passe en année supérieure DFASM1

- s'il a validé en première ou deuxième session toutes les blocs d'enseignement
- s'il a validé par la présence l'ensemble des TP/ED obligatoires
- s'il a validé tous les stages
- s'il a validé l'anglais en DFGSM2 ou DFGSM3

Validation obligatoire de 3 optionnels dont un majeur au cours du cursus, avec validation obligatoire d'au minimum 1 optionnel en fin de 3^e année, 2 optionnels en fin de 4^e année et 3 optionnels en fin de 5^e année

DIU Ventilation Artificielle : de la physiologie à la pratique

- DIPLÔME D'UNIVERSITÉ
- DIPLÔME INTER-UNIVERSITES
- CERTIFICAT D'UNIVERSITÉ
- ATTESTATION D'UNIVERSITÉ

- Création**
- Modification**

		Avis Favorable/Défavorable /Recommandation	
Avis de la cellule APOGEE	Tableau de modélisation		En date du :
Avis du Conseil d'UFR	Maquette complète		En date du : 17 juin 2021
Avis de la CFVU	Maquette complète		En date du : 05 juillet 2021
Avis du CA	Maquette complète		En date du : 8 juillet 2021

Reçu aux services centraux le

Projet version du : 01062021

Identification

§ COMPOSANTE DE RATTACHEMENT

UFR : Santé
 Contact : Giovanni PETIT
 Téléphone : 02 41735947
 E-mail : giovanni.petit @univ-angers.fr

§ COMPOSANTE(S) ASSOCIEE(S)

UFR :
 Contact :
 Téléphone :
 E-mail : @univ-angers.fr

§ AUTRE(S) UNIVERSITE(S) CONCERNEE(S) (DEMANDE DE CO-HABILITATION)

PARIS EST CRETEIL

§ PARTENARIAT ET CO-ORGANISATION

Partenaires (un protocole ou une convention vient matérialiser la contribution, la commande, les engagements et rôles respectifs, sur la base du règlement de validation de la certification) :	<p>Nom du (des) partenaire(s) : <i>Université Paris Est Créteil</i></p> <p>Habilité(s) par l'Université d'Angers pour :</p> <p><input type="checkbox"/> former</p> <p><input type="checkbox"/> organiser l'évaluation</p> <p>X former et organiser l'évaluation</p>
Co-certificateurs (un protocole ou une convention vient matérialiser la contribution, la commande, les engagements et rôles respectifs, sur la base du règlement de validation de la certification) :	<p>Nom du (des) co-certificateurs(s) : <i>Paris Est Creteil</i></p> <p>Habilité(s) par l'Université d'Angers pour :</p> <p><input type="checkbox"/> former</p> <p><input type="checkbox"/> organiser l'évaluation et certifier</p> <p>X former, organiser l'évaluation et certifier</p>
Soutiens (une lettre vient confirmer l'intérêt porté à la formation, éventuellement la volonté d'accueillir des stagiaires, de favoriser l'inscription et/ou l'insertion professionnelle de publics parmi ceux attendus...) :	
Institutions les plus concernées sur le territoire par la formation :	

§ MODE D'ORGANISATION ADOPTE POUR LES DIU (DIPLOME INTER-UNIVERSITES) :

un groupe dans chaque site universitaire	
un groupe, plusieurs sites d'enseignement, plusieurs sites d'inscription	X
un groupe, plusieurs sites d'enseignement, un site d'inscription	

§ **ENSEIGNANT(S) RESPONSABLE(S) (POUR CHAQUE UNIVERSITE POUR LES DIU) :**

NOM et Fonction	Université de rattachement	Statut	E mail
Alain MERCAT	Angers	PU-PH	alain.mercat@univ-angers.fr
François BELONCLE	Angers	MCU-PH	francois.beloncle@univ-angers.fr
Guillaume CARTEAUX	Créteil	PU-PH	Guillaume.cardeaux@aphp.fr

§ **DATE D'OUVERTURE**

Année Universitaire : 2020 – 2021
Début des cours : 15 décembre 2021

§ **LIEU(X) DES ENSEIGNEMENTS**

Angers et distanciel

§ **CONTACTS ADMINISTRATIFS**

Université	Ingénieur Projets FC (Nom, mail, tél)	Assistant Administratif (Nom, mail, tél)
Université ANGERS	Giovanni PETIT Ingénieur Projet giovanni.petit@univ-angers.fr ☎ 02 41 73 59 47	Stéphanie REMAITRE stephanie.remaître@univ-angers.fr ☎ 02 41 73 58 05
Université Paris Est Créteil	Géraldine ESTEVA -TIXIER Responsable administrative DUFMC et Chargée de développement geraldine.esteva-tixier@u-pec.fr ☎ 07 63 74 73 16	

Contexte / Opportunité / Originalité

Ce DIU est une modification de l'ancien DU « Ventilation artificielle » organisé par les Universités de Genève et Angers qui devient un DIU avec 2 Universités : Université d'Angers – Université Paris-Est Créteil

Les objectifs de ce Diplôme d'Université sont de maîtriser les mécanismes physiologiques utiles à la compréhension des interactions patient-ventilateur, de comprendre le fonctionnement des ventilateurs, de savoir acquérir et analyser les paramètres physiologiques mesurables sous ventilation artificielle, de comprendre le fonctionnement des divers modes de ventilation afin d'en maîtriser les indications potentielles, les intérêts et limites, de savoir interpréter les résultats des études cliniques sur la ventilation artificielle dans ses diverses indications.

A la suite de cet enseignement, les stagiaires seront capables de maîtriser la ventilation artificielle et les systèmes de monitoring et ainsi de proposer pour chaque patient une assistance adaptée et personnalisée.

Éléments de suivi si Renouvellement/Modification

§ STATISTIQUES

	2021/2022		2022/2023		2023/2024	
	Inscrits	Diplômés	Inscrits	Diplômés	Inscrits	Diplômés
Formation Continue	80	102				
Formation Initiale	37					

§ CREATION DU DIPLOME ET MODIFICATIONS

	CREATION	RENOUVELLEMENT ou MODIFICATION	RENOUVELLEMENT ou MODIFICATION
Date de passage au conseil d'UFR	21/09/2011	17/06/2021	
Date de passage du CFVU	19/10/2011	05/07/2021	
Date de passage au CA	Oct. 2011	08/07/2021	

Modalités d'accès au diplôme

Voies d'accès au diplôme

- Formation Initiale Formation Continue
- Par l'expérience professionnelle (*dispense totale de l'ensemble des cours mais pas des épreuves d'évaluation*)
- Par la VAE (*uniquement dans le cadre d'une certification visant un enregistrement au RNCP*)

Code NAF

Code NAF : 869 – Autres activités pour la santé humaine

Code NSF : 331 - Santé

Formacode : 43454 – Santé secteur sanitaire

Type de public (statut : étudiant, salarié, demandeur d'emploi, profession libérale, ...)

Professionnels confrontés aux problématiques de la ventilation artificielle et tout particulièrement les professionnels exerçant dans des unités de réanimation ou de soins intensifs adulte ou pédiatrique mais également en pneumologie et médecine d'urgence :

- Internes en médecine,
- Médecins (Chefs de clinique, Praticiens titulaires)
- Infirmiers, Cadres de santé,
- Ingénieurs, (fabricants d'appareillage)
- Kinésithérapeutes.

Pré requis nécessaire

Pas de pré requis demandés, les candidatures seront étudiées par la commission de recrutement.

Niveau d'entrée au diplôme (FC Santé non concernée)

4 (Bac) 5 (Bac +2) 6 (Bac+3) 6 (Bac+4) 7 (Bac+5) 8 (bac+8) Hors niveau

Niveau de sortie du diplôme au RNCP (FC Santé non concernée)

4 (Bac) 5 (Bac +2) 6 (Bac+3) 6 (Bac+4) 7 (Bac+5) 8 (bac+8) Hors niveau

Niveau de sortie du diplôme reconnu par l'Université d'Angers :

Débouchant sur un métier et correspondant en terme de responsabilité, d'autonomie et de technicité, à celui d'un :

(Bac) (Bac +2) (Bac+3/4) (Bac+5) (bac+8)

Ne débouchant pas sur un métier mais sur une Spécialisation (compétences transversales ou complémentaire à visée Répertoire spécifique) :

Hors niveau

Conditions d'admission

Capacité d'accueil (effectif maximum) : 225

Seuil d'ouverture pédagogique (effectif minimum) : 90 (60 pour Angers et 30 pour Paris Est Créteil)

Seuil d'ouverture financier (recettes minimum UA, hors droits ministériels) : 90

Procédure de recrutement

Composition de la commission de recrutement :

Elle est composée de 3 membres (*nombre et profil des membres : fonction, entreprise, attribution statutaire*), parmi les membres figurant dans ce tableau.

NOM et Fonction	Université de rattachement	Statut	E mail
Alain MERCAT	Angers	PU-PH	alain.mercat@univ-angers.fr
François BELONCLE	Angers	MCU-PH	francois.beloncle@univ-angers.fr
Guillaume CARTEAUX	Créteil	PU-PH	Guillaume.carteaux@aphp.fr

Le candidat effectuera sa candidature en ligne sur le site de l'UA et joindra par téléchargement les pièces complémentaires à son dossier : copie du diplôme, lettre de motivation, CV détaillé, ...

Les candidatures seront transmises aux membres de la commission de recrutement pour analyse de la demande. Les candidats seront ensuite informés de la décision de la commission par le service FC.

Individualisation des parcours :

Les dispenses de cours seront demandées par le candidat et validées lors de la commission de recrutement après étude de la candidature en lien avec le parcours et le projet professionnel du candidat.

- **Dispenses partielles de cours possible pour cette formation**

OUI

NON

Les dispenses de cours ne dispensent pas des évaluations prévues dans les MODALITES D'EVALUATION DES COMPETENCES et DE VALIDATION.

Objectifs pédagogiques et professionnels

Objectif(s) du diplôme

Les objectifs de ce Diplôme d'Université sont de :

- maîtriser les mécanismes physiologiques utiles à la compréhension des interactions patient-ventilateur,
- de comprendre le fonctionnement des ventilateurs,
- de savoir acquérir et analyser les paramètres physiologiques mesurables sous ventilation artificielle,
- de comprendre le fonctionnement des divers modes de ventilation afin d'en maîtriser les indications potentielles, les intérêts et limites,
- de savoir interpréter les résultats des études cliniques sur la ventilation artificielle dans ses diverses indications.
- et plus globalement d'être opérationnel en ventilation artificielle au lit du malade dans la plupart des situations cliniques.

Compétences visées par l'obtention du diplôme

A la suite de cet enseignement, les stagiaires seront capables de maîtriser la ventilation artificielle et les systèmes de monitoring et ainsi de proposer pour chaque patient une assistance adaptée et personnalisée.

Métiers/Profils concernés par la formation (en entrée) :

Professionnels confrontés aux problématiques de la ventilation artificielle et tout particulièrement les professionnels exerçant dans des unités de réanimation ou de soins intensifs adulte ou pédiatrique mais également en pneumologie et médecine d'urgence :

- Internes en médecine,
- Médecins (Chefs de clinique, Praticiens titulaires)
- Infirmiers, Cadres de santé,
- Ingénieurs, (fabricants d'appareillage)
- Kinésithérapeutes.

Organisation de la formation

Durée totale de la formation : 79 à 100 heures en fonction des options choisies

Préciser les temps, réels ou estimés, pour le stagiaire (à ne pas confondre avec le temps consacré par les intervenants)

Enseignements théoriques et pratiques en présentiel : 14 à 28 heures

Enseignements à distance : 65 à 72 heures

Tutorat :

Stage : Néant

Examens/soutenance : 2 heures (QCM)

Autres (parcours recherche, simulation...) :

Estimation du temps personnel (hors durée totale formation) :

En alternance (hors contrat de professionnalisation et apprentissage) :

Modalité de formation qui se caractérise par l'acquisition organisée et progressive de compétences dans le cadre d'activités formatives et professionnelles. Celles-ci se déroulent en alternance en centre de formation (ou à distance) et en entreprise.

OUI x NON

Calendrier de la formation (*début, fin, regroupements, nombre de sessions*):

Module 1 : 15 et 16 décembre 2021 (distanciel)

Module 2 : 19 et 20 janvier 2022 (distanciel)

Module 3 : 9 mars 2022 (distanciel)

Modules 4 (en groupes réduits : choix d'une des trois sessions par l'étudiant) : 13 et 14 avril 2022 (Angers) / 27 et 28 avril 2022 (Créteil) / 11 et 12 mai 2022 (Angers)

Optionnels : Ventilation de transport : 1 juin 2022 (Angers)

Ventilation patient chronique 2 juin 2022 (Angers)

Ventilation au bloc opératoire 7 juin 2022 (distanciel)

Calendrier Universitaire :

Annuel : sur 1 année universitaire

Pluriannuel : sur 2 années universitaires

Autre : précisez

Programme détaillé

Avant le début des enseignements, les modalités du déroulé pédagogique seront présentées lors d'une visioconférence de présentation d'une heure qui aura lieu au cours du mois de décembre 2021.

Ce sera aussi le jour du pré-test (questionnaire de 30 QCM en ligne en décembre 2021), test permettant aux coordonnateurs du DIU de mieux appréhender les connaissances des stagiaires.

Le DIU ventilation artificielle comprend :

MODULES OBLIGATOIRES (30 H E-learning, 35 H visioconférence, 14 H en présentiel)

Module EIVASION 30 heures (3 heures par semaine sur 10 semaines)

Responsable Guillaume CARTEAUX

MOOC 1 : ventilation artificielle : les fondamentaux

15 heures réparties sur 5 semaines

⇒ Pré-requis du module 1 : semaines 1/2/3/4

⇒ Pré-requis du module 3 : semaine 5

MOOC 2 : ventilation artificielle : niveau avancée

15 heures réparties sur 5 semaines

⇒ Pré-requis du module 1 : semaine 4

⇒ Pré-requis du module 2 : semaines 1/2/5

⇒ Pré-requis du module 3 : semaines 3

Module 1 : Bases physiologiques et modes ventilatoires et SDRA

(15 H en visioconférence)

Module 2 : Interactions patient-ventilateur sevrage

(14 H en visioconférence)

Module 3 : Supports non invasifs - techniques en ventilation artificielle

(7 H en visioconférence)

Module 4 : Situations cliniques – Simulation

(14 H en présentiel)

2 groupes organisés à Angers

MODULES OPTIONNELS (7 H visioconférence, 14 H en présentiel)

Module 5 : Ventilation de transport

(7 H en présentiel)

Module 6 : Ventilation de bloc opératoire

(7 H en présentiel)

Module 7 : Ventilation de domicile

(7 H en visioconférence)

Les stagiaires devront s'inscrire aux deux MOOC EIVASION créés par l'Université de Paris Est Créteil

Modalité d'inscription : un lien FUN MOOC sera adressé aux stagiaires pour qu'ils s'inscrivent (définition d'un login et mot de passe puis accès direct au MOOC). Chaque année le lien est modifié.

A la fin de chaque journée, une séance de simulation sera réalisée sous la forme de cas cliniques interactifs ou discussion autour de copies d'écran....

Ces séances seront systématiquement co-animées par au moins 2 enseignants : un du groupe PRBC et un du groupe BMRJ. Il est également prévu des séances de simulation avec un simulateur virtuel haute-fidélité, séances qui auront lieu autre centre ALLSIM'S à Angers.

Les exposés présentés lors des modules présentiels seront mis à disposition des stagiaires sur la plateforme Moodle.

Outre les sessions de questions-réponses lors des modules présentiels, les étudiants peuvent, à tout moment, interroger les enseignants via un forum de discussion dédié hébergé sur la plateforme Moodle.

Modélisation Apogée

Modalités d'évaluation et de validation

§ EVALUATION DES COMPETENCES (DESCRIPTION)

Chaque examen sera organisé par chaque université sur son site.

Nature de l'épreuve et module(s) concerné(s)	Coef	Critères d'évaluation (Oral, Ecrit, rapport,...)	Modalités de validation (Contrôle continu CC Contrôle terminal CT)
60 QCM (2 heures)	1	Sur la plateforme Moodle en juin	CT

§ CONDITIONS DE VALIDATION (DE DELIVRANCE DU DIPLOME)

Chaque étudiant doit valider 5 modules dont 4 obligatoires (Module 1, 2, 3 et 4) et 1 au choix parmi les 3 modules optionnels. Mais possibilités de suivre l'intégralité des modules optionnels.

L'obtention du DIU est soumise aux éléments suivants :

- L'assiduité à l'ensemble des journées (émargement à l'appui)
- La validation du MOOC à 60 %
- L'obtention de la moyenne à l'examen final

Le diplôme est délivré par le Président de l'Université d'Angers sous le sceau et au nom de l'Université d'Angers.

§ COMPOSITION DU JURY DE DELIBERATION :

Le président de l'Université d'Angers arrête annuellement la composition du jury de diplôme. Il est présidé par un enseignant ou un enseignant-chercheur de l'Université d'Angers, responsable de la formation. Le président de jury a voix prépondérante.

Les jurys de soutenance et de diplôme sont organisés dans les locaux de l'Université d'Angers. Pour chaque réunion de jury de soutenance ou de diplôme, le président du jury établit une liste d'émargement qui est ensuite transmise au Directeur de la composante de rattachement. La liste d'émargement précise la date, le lieu et la durée du jury.

NOM et Fonction	Université de rattachement	Statut	E mail
Alain MERCAT	Angers	PU-PH	alain.mercat@univ-angers.fr
François BELONCLE	Angers	MCU-PH	francois.beloncle@univ-angers.fr
Guillaume CARTEAUX	Paris Est Créteil	PU PH	guillaume.cardeaux@aphp.fr

Note de service DEVE 14/10/2020 : CONSTITUTION DES JURYS DE DIPLOME D'UNIVERSITÉ (hors RNCP, RS)

Le jury doit être présidé par le responsable pédagogique du DIU.

Le jury doit être composé au minimum de 2 personnes, membres de l'équipe pédagogique.

Toute absence à un jury, même en respectant le quorum, doit être justifiée par écrit par un motif légitime. Un arrêté modificatif de constitution de jury signé par le Président de l'Université d'Angers doit être rédigé dès lors qu'un membre de jury signale plus de 15 jours avant le début des épreuves son absence pour la délibération.

§ SECONDE SESSION ET REDOUBLEMENT

Une seconde session d'examen est organisée, en présentiel à Angers, en septembre de chaque année pour les stagiaires n'ayant pas obtenu une moyenne supérieure à 10 sur 20 au contrôle terminal (30 QCM et 2 questions rédactionnelles, 2h).

Concernant les demandes de réinscriptions l'année suivante liées à des cas de forces majeures ayant empêchées les stagiaires à pouvoir participer à l'une des sessions d'examens de juin ou septembre conduisant à la non-validation du diplôme (maladie, accident...), les demandes seront étudiées au cas par cas.

En cas de réinscription validée par le comité pédagogique du DIU, le stagiaire devra s'acquitter des droits universitaires pour cette réinscription.

Coordination, suivi et évaluation du dispositif

Commission pédagogique

La commission pédagogique est présidée par le responsable de la formation, enseignant ou enseignant-chercheur de la composante de rattachement. Elle est composée à minima de ce responsable de formation.

Elle assure la coordination pédagogique, la planification des sessions et le suivi de la formation. Elle définit les conditions de recrutement et d'accès à la formation, organise le bon déroulement des enseignements et le suivi des stagiaires, en collaboration avec les services administratifs. Elle réalise un bilan de fin de formation et, en lien avec les préconisations du conseil de perfectionnement, apporte si nécessaire les modifications appropriées (*référentiels, contenu, pédagogie, durée, organisation, ...*). Elle valide les éléments et documents destinés à la communication externe et promeut la formation auprès des milieux professionnels.

Elle est composée de 3 (*nombre et profil des membres : fonction, entreprise, attribution statutaire*), parmi les membres figurant dans ce tableau.

NOM et Fonction	Université de rattachement	Statut	E mail
Alain MERCAT	Angers	PU-PH	alain.mercat@univ-angers.fr
François BELONCLE	Angers	MCU-PH	francois.beloncle@univ-angers.fr
Guillaume CARTEAUX	Paris Est Créteil	PU PH	guillaume.cartiaux@aphp.fr

Système de veille et amélioration continue

Une évaluation de la formation et des enseignements est organisée en fin de formation au moyen d'une enquête auprès des stagiaires par la composante de rattachement. Les résultats de cette enquête sont transmis au responsable pédagogique avant la réunion de la commission pédagogique et du conseil de perfectionnement.

Conseil de perfectionnement

Les conseils de perfectionnement font partie des dispositifs d'évaluation des formations et de réflexion sur leur évolution. Ils visent à favoriser le dialogue entre les équipes pédagogiques, les stagiaires et les représentants du monde socioprofessionnel (art. 5, arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations – CNF). Ils participent au processus d'amélioration des formations et vérifient l'adéquation entre les métiers visés et l'insertion professionnelle. Ils éclairent les objectifs de chaque formation, contribuent à en faire évoluer les contenus ainsi que les méthodes d'enseignement afin de faciliter l'appropriation des connaissances et des compétences, et de permettre d'en améliorer la qualité. Ces dispositifs peuvent également servir de base à l'évolution de la carte de formation de l'établissement en cohérence avec la politique de site (art. 5, CNF). La réunion du conseil de perfectionnement peut également être l'occasion de présenter un bilan de l'évaluation des stages et des structures d'accueil par les stagiaires. Au niveau de l'UA, le conseil de perfectionnement est associé à l'élaboration des fiches RNCP.

Le conseil de perfectionnement est présidé par le responsable de la formation. Il est composé au minimum du responsable de formation, d'un professionnel (extérieur au parcours de formation) et d'un stagiaire inscrit dans la formation. Ses membres sont proposés par le président du jury de la formation. Il se réunit à la fin de chaque session, à l'issue du jury de délibération par exemple. Un compte rendu des échanges et des préconisations est transmis à la commission pédagogique et/ou au conseil de gestion de la composante de rattachement de la formation, à l'issue de chaque réunion. D'autres personnes pouvant concourir à la réflexion sur l'évolution des formations peuvent être invitées, comme la participation de représentants de la Direction de la formation continue, ou encore du SUJO-IP.

Il a pour mission de :

- effectuer un bilan pédagogique de chaque promotion (nbre de candidatures, nbre d'inscrits, origine/parcours des stagiaires, structures employeuses ou d'accueil des stages, missions réalisées, résultats aux épreuves, ...)
- effectuer un bilan de la session de formation (objectifs, contenu, pédagogie, organisation, épreuves, ...) suite aux résultats des enquêtes de satisfaction auprès des stagiaires, des employeurs et des intervenants
- suivre l'insertion professionnelle des anciens diplômés
- suivre les évolutions de l'environnement professionnel, de la concurrence et des besoins du marché
- préconiser les modifications de référentiels, contenu, pédagogie, durée, organisation, partenariats, ..., permettant de répondre au mieux aux besoins et attentes, et de toutes autres actions à mettre en place par l'équipe pédagogique, la composante, l'Université, ...
- promouvoir la formation auprès des milieux professionnels.

Il est composé de 3 membres (*nombre et profil des membres : fonction, entreprise, attribution statutaire*), parmi les membres figurant dans ce tableau.

NOM ET FONCTION	UNIVERSITE DE RATTACHEMENT	STATUT	E MAIL
ALAIN MERCAT	ANGERS	PU-PH	ALAIN.MERCAT@UNIV-ANGERS.FR
FRANÇOIS BELONCLE	ANGERS	MCU-PH	<u>FRANCOIS.BELONCLE@UNIV-ANGERS.FR</u>
GUILLAUME CARTEAUX	PARIS EST CRETEIL	PU-PH	GUILLAUME.CARTEAUX@APHP.FR

UNE EVALUATION DE LA FORMATION SERA CONDUITE AUPRES DES STAGIAIRES. CETTE EVALUATION PARTICIPERA A L'AMELIORATION DE CE DISPOSITIF DE FORMATION.

Formation : _____

Complète

Modulaire

Nom :

Une seule réponse possible.

- - : Très insatisfait - : Plutôt insatisfait + : Plutôt satisfait ++ : Très satisfait

ASPECT ORGANISATIONNEL	- -	-	+	++
Suivi administratif				
Accueil et informations				
Environnement de la formation (locaux, matériel à disposition...)				
Durée de la formation				
Calendrier (rythme) de la formation				
ASPECTS PEDAGOGIQUES	- -	-	+	++
Atteinte des objectifs annoncés				
Apports (démarche, méthodologie...)				
Outils et supports pédagogiques				
Animation pédagogique				
Echanges avec les enseignants / intervenants				
Dynamique de groupe et interaction entre les participants				
Transférabilité des compétences acquises dans la pratique professionnelle				
APPRECIATION GLOBALE DE LA FORMATION	- -	-	+	++
AVEZ-VOUS DES REMARQUES OU DES SOUHAITS À FORMULER SUITE A CETTE FORMATION ? <i>(Points forts, points faibles, attentes concernant les enseignements, améliorations, suggestions ...).</i>				

Validation Développement Professionnel Continu (DPC)

DU Complet Oui Non

Chaque UE/module correspond a un programme DPC : Oui Non

Inscription aux Répertoires nationaux

RNCP : Oui Non En cours En projet

Répertoire Spécifique : Oui Non En cours En projet

Tarifs

Tarifs de la formation (Hors Droits universitaires)

	Financement entreprise et/ou personnel et/ou via le CPF	Etudiant (Interne)	Tarif négocié dans le cadre spécifique d'un partenariat
DIU complet	1760	660	
Bloc de compétences			
Module(s)			
Certification, dans le cas spécifique d'un accès par l'expérience avec dispense totale des cours (hors VAE)			

Dans le cadre d'un partenariat faisant l'objet d'une convention cadre, se reporter au prix négocié avec le Partenaire, correspondant à la prestation assurée par l'Université et facturée au Partenaire.

Montants forfaitaires exonérés de TVA.

Budget prévisionnel

RECETTES				83 600,00 €
Inscription à la totalité de la formation	nb. stagiaires	Tarif	Total	
Financement entreprise/Opca	40	1 760,00 €	70 400,00 €	
Interne	20	660,00 €	13 200,00 €	
Total :	60		83 600,00 €	
	nb. inscriptions	Tarif	Total	
Inscription par module			€ -	
DÉPENSES				28 052,20 €
Personnel enseignants				
Responsabilité pédagogique	nb. heures CM	nb. heures TD	nb. heures éq.TD	
Enseignants titulaires (Bi-appartenant UA/CHU*)	10,0		15,0	652,20 €
Autres intervenants			0,0	- €
Sous-total	10	0	15	652,20 €
Enseignement				
Enseignants titulaires (Bi-appartenant UA/CHU*)	29,8		44,6	0 - €
Autres intervenants			0,0	- €
Sous-total	29,8	0,0	44,6	- €
Encadrement stagiaires / Tutorat		heures de tutorat / stagiaire		
	Nb. stag.encadrés	nb. heures TD		
Enseignants titulaires	0	0,0	0,0	- €
Autres intervenants	60	0,0	0,0	- €
Sous-total	60	0,0	0,0	- €
Prestation de service	nb. jours	tarif journalier		
Intervenant				- €
				- €
				- €
* Non rémunérés car Bi-appartenant UA/CHU				- €
		Total h TD	59,6	
Personnel administratif				
			Total poste personnel :	652,20 €

Fonctionnement				
Achat, fourniture et matériaux	10 000,00 €			
Location				
Reprographie / Documentation				
Publicité / Communication				
Transports	9 300,00 €			
Déplacement, missions, réception	8 100,00 €			
Frais postaux				
Divers				
Total fonctionnement :	27 400,00 €			
RÉSULTAT GLOBAL UA				55 547,80 €
				66,4%
Contribution FC sur les recettes	8%		€ 6 688,00	
Contribution FC sur les recettes	22%		€ 18 392,00	
DIFFÉRENTIEL pour la Composante			€ 30 467,80	36,4%
Droits de base universitaires vers DFC	60	€ 170,00	€ 10 200,00	

Les intervenants ne sont pas rémunérés.

Marketing/Communication/Commercialisation

Pistes à approfondir avec le service relation-client de la DFC (Bénédicte FERRA Y CASTELL et Francette GUILLEMIN) :

Un RDV sera calé une fois le projet validé par les instances universitaires.

Une plaquette commerciale sera conçue et communiquée par voie d'emailing

Un encart permettra la communication sur les réseaux sociaux.

La formation sera également présente sur le site de l'Université.

Fiche de modification des maquettes de formation

UFR : SANTE **Avis favorable du Conseil d'UFR du : 17/06/2021**

§ **Passage   la CFVU du : 05/07/2021**

§ **Rentr e universitaire: 2021-2022**

Formation concern e : Master 1 mention Biologie-Sant  (*M decine-Ma eutique-Sciences*)

UE « M decine int grative » (6 ECTS) remplac e par l'UE « Intelligence artificielle en M decine »

NB : UE  galement propos e (mutualisation) dans le cadre du M1 mention Sciences du M dicament (Pharmacie) : cf. fiche r alis e par le D partement de Pharmacie.

Attention : UE **non** mutualis e avec l'UFR Sciences

Nature de la modification (merci de cocher la case) :

Structure :

- | | |
|---|-------------------------------------|
| Cr ation ou modification ou d placement d'UE / EC | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Changement d'ECTS | <input type="checkbox"/> |
| Mise en place ou retrait de parcours | <input type="checkbox"/> |

Modalit s de contr le des connaissances :

- | | |
|--|-------------------------------------|
| Modification des conditions de validation | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Modification de coefficient(s) | <input type="checkbox"/> |
| Modification d' preuve(s) (nature, dur e...) | <input checked="" type="checkbox"/> |

Charges d'enseignement :

- | | |
|---|-------------------------------------|
| Modification du volume horaire | <input type="checkbox"/> |
| Mutualisation ou d mutualisation | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Incidence financi re
(joindre un argumentaire) | <input type="checkbox"/> |

§ **Avis et remarques  ventuelles de la CFVU :**

Détail de la modification à compléter au verso :

Joindre les 2 maquettes

voir Maquette de formation ci-jointe, sur Diapo, avec modification

Détail de la modification :

Joindre les 2 maquettes

Intitulé des éléments	2020/2021	2021/2022
<p>UE « Intelligence artificielle en Médecine » (6 ECTS)</p> <p>(NB : UE remplaçant l'UE « Médecine intégrative »)</p>	<p><i>UE intitulée « Médecine intégrative » :</i></p> <p>Examen écrit de 2h noté sur 12 points comportant une question rédactionnelle et une analyse d'articles ou de résultats expérimentaux.</p> <p>Exposé oral de 15 à 30 minutes (présentation d'article), noté sur 8 points</p> <p><u>Modalités de validation :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Présence aux enseignements (2 absences maximum)- Note moyenne supérieure ou égale à 10/20- Une note supérieure ou égale à la moyenne (oral ou écrit) en 1^{ère} session, reste acquise pour la 2^{ème} session. <p>Deux sessions d'examens, juin et août ou septembre.</p>	<p>Épreuve SIDES notée sur 20 points comportant de 5 à 25 questions à choix multiples (QCM) ou à réponse ouverte courte (QROC), pouvant porter sur une analyse d'articles ou de résultats expérimentaux.</p> <p><u>Condition d'admission :</u> note supérieure ou égale à 10/20</p>